

Le développement implique l'anticipation de services collectifs : les prélèvements obligatoires sont des suppléments obligatoires

Jean-Marie Harribey

Revue africaine des sciences économiques et de gestion,
Volume III, n° 1, janvier-juin 2001, p. 3- 38.

Résumé

Depuis deux décennies, le libéralisme a jeté le discrédit sur les prélèvements obligatoires et sur les services publics et prestations sociales qu'ils permettent. Or, la notion même de prélèvements obligatoires est contestable. Nous en proposons ici une critique et lui substituons celle de suppléments obligatoires correspondant mieux à ce que représente l'influence de l'intervention de l'Etat dans l'économie. En utilisant le théorème de Haavelmo "à l'envers", on peut montrer que la réduction de l'intervention publique ne se traduirait pas par une augmentation du produit national mais par une régression. Le même résultat peut être obtenu grâce à la théorie du circuit. Enfin, les simulations empiriques confirment la théorie : la prise en charge par la collectivité de services non marchands engendre des effets positifs sur l'activité privée et sur toute la société. Il en résulte donc que le développement de la qualité de la vie – et pas seulement de l'économie – implique l'anticipation librement consentie par la société des services collectifs.

Abstract : The development implicates anticipation of public services : Compulsory levies are compulsory supplements

For two decades, liberalism has discredited compulsory levies and the public services and allowances that they permit. But the notion of compulsory levies is questionable. We propose here to criticize it and to substitute the notion of compulsory supplements for that of compulsory levies, because it corresponds better to the influence of the State intervention in economy. By returning Haavelmo's theorem, we show that the reduction in public intervention would not cause an increase in the national product but regression. The same result can be obtained thanks to the circuit theory. Finally, the empirical simulations confirm the theory : State provision of non-saleable services generates positive effects on private activity and all society. Finally, the development of the quality of life – and not only economic development – implicates the freely accepted anticipation of public services by society.

Mots-clés:

Français : prélèvements obligatoires, circuit, intervention de l'Etat, Keynes, Haavelmo.

Anglais : compulsory levies, circuit, public intervention, Keynes, Haavelmo.

Après la seconde guerre mondiale essentiellement, la plupart des pays développés ont vu l'Etat prendre une place croissante dans la vie économique et sociale. A une demande sociale de plus en plus forte en faveur de la prise en charge collective de certains risques (maladie, vieillesse, chômage) ou de certains services fondamentaux (éducation), s'est ajoutée une intervention directe soit par le biais des investissements publics soit par celui de la politique conjoncturelle. Etat-Providence et politique macroéconomique étaient alors justifiés sur le plan théorique par les préceptes keynésiens. Aujourd'hui, le second aspect tend à reculer nettement au profit de politiques beaucoup plus libérales organisant privatisations et déréglementations et rendant ses prérogatives au marché. Le premier aspect est également remis en cause parce que les Etats n'auraient plus les moyens financiers d'honorer leurs engagements passés et parce que les services publics et la protection sociale auraient perdu une part de leur légitimité.

Parallèlement, les pays du tiers-monde connurent d'abord une période au cours de laquelle un grand nombre d'entre eux fondèrent beaucoup d'espoirs de développement sur des programmes volontaristes impulsés par des Etats influencés par les modèles d'industrialisation planifiée pour accélérer l'imitation du développement occidental, mais qui conduisirent à un gigantesque accroissement de l'endettement des pays en développement. L'intégration grandissante des activités économiques et financières à l'échelle mondiale a forcé, au cours des deux dernières décennies, tous ces programmes au recul, facilité par leur relatif échec. Alors, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale purent imposer des plans d'ajustement structurel fondés sur la réduction des dépenses publiques, la rigueur budgétaire et monétaire, le rétablissement de l'équilibre extérieur, l'austérité salariale et, de manière générale, la libéralisation des conditions de l'offre, sous peine, pour les pays en difficulté, de ne pouvoir obtenir de nouveaux crédits ou le rééchelonnement de leur dette. Toutefois, l'universalisation du modèle libéral ne fut pas totale puisque plusieurs exemples de fort développement sous l'égide d'Etats très interventionnistes ont existé dans le sud-est asiatique, notamment en Corée du sud.¹

Ainsi, à part l'exception précédente, de tous les côtés, la ligne directrice fut de contraindre les politiques publiques à l'orthodoxie, voire d'organiser la diminution de la sphère d'activité non

¹ . Malgré les dénégations de la Banque mondiale [1993] qui attribue le miracle sud-est asiatique aux mécanismes de marché.

marchande. La principale justification théorique de cette ligne passe par la condamnation des “prélèvements obligatoires” censés faire obstacle au développement de l’activité économique.

A l’encontre des prélèvements obligatoires, et par conséquent à l’encontre des services collectifs et de la protection sociale qu’ils permettent², les arguments utilisés sont souvent fragiles ou contestables. L’objet de cet article est de proposer une critique de la notion de prélèvements obligatoires et de lui substituer la notion de *suppléments obligatoires* correspondant mieux à ce que représente l’influence de l’intervention de l’Etat dans l’économie. En allant plus loin, il est possible de montrer que le développement économique implique l’anticipation librement consentie de services collectifs par la société. Dès lors, on ne peut plus se satisfaire de la présentation habituelle de l’action économique publique comme étant un prélèvement sur le fruit de l’activité privée.

1. Critique de la notion de prélèvements obligatoires

La tâche est difficile parce qu’il s’agit de critiquer la *notion*³ de prélèvements obligatoires pour défendre la réalité qu’elle recouvre contre ceux qui condamnent celle-ci en jouant sur l’ambiguïté de la notion. Cette ambiguïté porte sur l’existence du prélèvement et sur son objet.

Premièrement, existe-t-il à proprement parler des *prélèvements* obligatoires dans la mesure où les administrations publiques restituent immédiatement tout ce qui ne fait que transiter par elles, et même au-delà, pourrait-on dire, puisque leur déficit est chronique ? Au plan macro-économique, il n’y a pas de prélèvements nets ; ceux-ci n’ont de réalité que sur le plan micro-économique pour certaines catégories d’agents économiques.⁴ A travers cette question le plus souvent occultée apparaît celle qui, *in fine*, constitue la pierre d’achoppement : la redistribution des revenus. Une récente étude de l’O.C.D.E.⁵ montre qu’il convient de rapporter les prélèvements obligatoires aux prestations sociales qui sont versées en retour pour juger du niveau de prélèvements nets. Celui-ci est alors divisé par un coefficient de 2 à 3 selon les pays, comparativement au taux de prélèvements obligatoires habituellement considéré. Encore faut-il remarquer que l’O.C.D.E. ne tient compte, au titre des reversements sociaux, que des prestations individuelles (remboursements de sécurité sociale, retraites, allocations chômage et de solidarité, allocations familiales et de logement), et qu’elle écarte donc les services publics tels que l’éducation, la justice, la défense et la police qu’en toute logique il conviendrait d’inclure dans la comparaison.

². L’économiste du début du XIX^e siècle Henri Storch les appelait les “biens de civilisation”. Sur ce point, voir Delaunay [1997].

³. Nous n’aborderons pas ici le fait que les prélèvements obligatoires englobent des éléments très variables selon les pays, ce qui rend toute comparaison difficile sinon impossible. Voir Llau [1984] et Clerc, Le Reste [1996].

⁴. Dupeyroux [1990].

⁵. O.C.D.E. [1999].

**Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés
diminués des prestations versées en % du salaire brut
Couples mariés avec un seul salaire et deux enfants**

Pays	1998	1999 (estimation)
Japon	7,7	8,5
Espagne	12,8	8,9
Italie	15,7	13,4
France	14,6	15,0
Royaume-Uni	17,4	16,7
Canada	18,2	17,8
Etats-Unis	17,9	18,7
Allemagne	22,4	20,9
Pays-Bas	22,4	23,8
Suède	26,1	26,1

Source : O.C.D.E. [1999].

Une autre étude, menée par l'Organisation mondiale de la santé⁶, établit un classement par pays des systèmes de santé en croisant plusieurs critères d'appréciation : espérance de vie, disparités d'accès aux soins dans la population, répartition de la charge du coût du système de santé, degré de satisfaction de la population. Il en ressort que la France arrive en tête de ce classement, suivie par plusieurs pays de l'Union européenne, tandis que les Etats-Unis n'occupent que la 34ème place malgré – ou à cause de – une part majoritaire des dépenses de santé d'origine privée s'élevant à 56%, contre 25% en moyenne dans les pays industrialisés. Le jugement porté sur le niveau des prélèvements obligatoires ne devrait donc plus être dissocié du niveau de prestations et de services collectifs fournis en retour.

Deuxièmement, la notion de *prélèvements* obligatoires est utilisée sans que la question de l'objet du prélèvement soit examinée sérieusement. A la question *Qui prélève quoi sur qui ?* la réponse est unanime : le secteur public prélève environ 45% de la richesse nationale produite annuellement en France, et, malgré des écarts non négligeables mais qui tiennent souvent à des différences de méthodes d'évaluation, des taux voisins existent dans la plupart des pays industrialisés. Ainsi, le secteur public prélèverait près de la moitié du fruit de l'*activité privée*, voire même les deux tiers selon que l'on rapporte les prélèvements au PIB total ou au seul PIB

⁶ . Voir Nau [2000].

marchand⁷. Plus la proportion que l'on fait apparaître est grande, plus l'idée qu'il y aurait une spoliation inique peut s'imposer. La méthode retenue pour mesurer le poids des prélèvements est-elle neutre ? Il ne semble pas. Dans le premier cas (prélèvements rapportés au PIB total), on considère que la collectivité prélève une part de ce que l'ensemble de l'économie produit, à la fois grâce au travail des actifs du secteur privé et à celui des actifs du secteur public. Autrement dit, une partie du tout est rapportée au tout, ce qui est précisément la définition exacte d'une proportion ou d'un taux. Dans le second cas (prélèvements rapportés au PIB marchand), on adopte sans le dire la convention de comparer un élément à un autre n'incluant pas le premier. Ainsi, on juxtapose deux phénomènes considérés comme étrangers l'un à l'autre, un peu comme si les prélèvements puisaient exclusivement dans une manne à laquelle l'intervention publique ne contribuerait en rien. La seconde méthode est donc, d'un point de vue logique, très critiquable. De plus, lorsqu'il est affirmé, pour le déplorer, que la moitié ou les deux tiers du PIB sont prélevés pour être redistribués, il est admis implicitement que si ce prélèvement n'existait pas ou était moindre, le PIB serait en quelque sorte intact ou grandi, sans voir qu'il serait peut-être en fait d'un niveau inférieur, et que la proportion *prélèvements/PIB* est calculée *a posteriori* avec un PIB *déjà augmenté* du fait de l'intervention publique.

Les griefs des économistes libéraux à l'encontre des prélèvements obligatoires pourraient encore être aggravés si le taux de ces derniers était mesuré en les rapportant au produit intérieur net et non pas au produit brut. S'il est vrai que la variation du produit net est un meilleur indicateur de l'enrichissement national que celle du produit brut et s'il est encore vrai que c'est le premier qui devrait figurer au dénominateur du taux de prélèvements obligatoires, il ne faut pas ignorer que dans ce produit net figure très logiquement le résultat de l'activité des agents employés par le secteur non marchand. Il est donc faux de prétendre que le public ne peut se financer lui-même, ne serait-ce que partiellement. C'est oublier que les agents de l'Etat payent des impôts et des cotisations sociales comme les autres ou que l'Etat ne prélève pas des ressources uniquement sur la richesse produite par le secteur marchand, sauf si l'on considère que les services non marchands ne sont pas de la richesse. Certes, ils ne sont pas de la richesse produite dans un but lucratif (est-ce cela que l'on veut signifier et que l'on regrette ?...) mais ils sont de la richesse, c'est-à-dire de la valeur d'usage. La ligne de démarcation entre privé et public ne passe pas entre emplois productifs et improductifs de richesse, mais entre emplois productifs et improductifs de profits. La redécouverte par la théorie de la croissance endogène des effets externes positifs engendrés par la prise en charge des coûts collectifs est un premier élément incitant à prendre quelque distance avec la prétendue improductivité des services non marchands.

L'hypothèse en amont de l'argumentation néo-libérale est que, par nature, l'activité privée est plus productive que l'activité publique en sous-entendant que les ressources confisquées pourraient

⁷ . Prud'homme [1996].

être employées avec une meilleure efficacité et que le travail des actifs du privé (salariés et indépendants) est plus performant que celui des salariés des administrations. On se gardera d'insister sur le fait que de 1993 à 1998 le PIB non marchand français a augmenté cinq fois plus vite que le PIB marchand (10% contre 2%) parce que le débat doit être porté au cœur de l'argumentation : quelles que soient ses performances, le public *évincerait* le privé. Cette éviction ne pourrait être invoquée que si l'on réussissait à prouver que le système productif marchand a une offre rigide, soit parce qu'on est proche du plein emploi (ce qui est faux), soit parce que le chômage est volontaire (ce qui est absurde), soit parce que la rentabilité du capital est insuffisante (ce qui est démenti par les taux d'autofinancement actuels des entreprises). L'effet d'éviction est une thèse aujourd'hui très répandue mais que personne n'a jamais réussi à démontrer parce que des effets contraires sont à l'œuvre dont l'issue est incertaine : qui peut dire à l'avance si l'élasticité des dépenses de consommation et d'investissement privés par rapport à la hausse des taux d'intérêt qu'impliquerait la ponction publique de l'épargne aura une influence plus ou moins grande que l'élasticité de la demande de liquidités monétaires (non converties en titres financiers) par rapport à ces taux ? Par ailleurs, la nouvelle économie classique raisonne en se référant à une situation théorique, le plein emploi, à l'opposé des situations au sein desquelles la question de l'intervention de l'Etat se pose pratiquement.⁸

Parmi les arguments fréquemment invoqués pour critiquer l'accroissement des dépenses publiques qu'il serait de plus en plus difficile de couvrir par de nouvelles hausses des prélèvements obligatoires, on trouve en bonne place l'idée que l'accumulation de déficits publics financés par emprunts dégénère en dette publique croissante qui constitue un fardeau transmis aux générations futures sur lesquelles pèseront les futurs impôts levés pour la rembourser. A vrai dire, s'il y a une dette, il y a simultanément une créance qui est transmise. Dira-t-on qu'il s'agit d'un cadeau de la génération présente aux générations futures ? Ce serait tout aussi simpliste que l'affirmation inverse. En réalité, la dette publique transmise dans le temps n'est dommageable que si son remboursement ultérieur donne lieu à ce moment-là à un transfert des pauvres vers les riches. Si, au contraire, la fiscalité est telle que ce sont les classes riches de la population qui remboursent la dette aux héritiers des... classes riches qui avaient prêté antérieurement à l'Etat, on ne voit pas où est le danger. Celui-ci n'existe que si la fiscalité est redistributive à l'envers, mais on voit bien que le problème ne vient pas alors de l'existence d'une dette mais d'une fiscalité injuste. La détermination avec laquelle les représentants des classes dirigeantes condamnent le recours à l'emprunt public venant grossir la dette ne peut donc s'expliquer que par le fait que les prélèvements obligatoires sont

⁸ . En outre, la nouvelle économie classique ne peut pas invoquer simultanément l'effet d'éviction et le théorème d'équivalence de Barro [1987] car ce dernier prévoit un ajustement de l'épargne à l'emprunt de l'Etat et non une baisse. Enfin, sur la difficulté à établir un lien de causalité entre déficit public et hausse des taux d'intérêt, voir Passet [1997].

malgré tout redistributifs dans le sens des riches vers les pauvres, même si cet effet est relativement faible dans la plupart des pays.⁹

Dans le débat traditionnel opposant les keynésiens assurant que le budget de l'Etat augmente le revenu national et les libéraux affirmant que c'est le retrait de l'Etat qui dynamiserait celui-ci, peut-on discerner de quel côté viennent les suppléments ou les restrictions que la variation des prélèvements provoque ? Au sein d'une économie monétaire où l'accumulation *globale* dépend de l'anticipation du profit par le crédit, ne faut-il pas rappeler que l'Etat " n'évince pas la dépense privée, il la suscite " ¹⁰ ?

2. Les suppléments obligatoires

L'objectif est ici de revenir sur le fait qu'il est fort probable que la réduction de l'intervention publique ne se traduirait pas par une augmentation du produit national mais par une régression. Remarquons d'abord qu'en France, depuis 1993, les comptes de la nation font apparaître que les sociétés et quasi-sociétés ont une capacité d'autofinancement dépassant les 100% : elles ne s'endettent pas, ce qui signifie que, à elles seules, elles ne pourraient expliquer l'investissement sur le plan macro-économique, malgré des taux de rentabilité élevés. D'où viennent alors l'endettement et par conséquent l'investissement à l'échelle de la société ? De l'Etat avec son gigantesque besoin de financement. Dans le cas français, c'est particulièrement net : l'Etat absorbe presque tout l'excédent d'épargne des entreprises et des ménages, soit entre 5 et 6% de la valeur ajoutée depuis 1993.

Imaginons ensuite que la sécurité sociale soit supprimée comme l'a suggéré récemment le P.D.G. d'une grande compagnie d'assurances. Elle serait aussitôt remplacée par des formes d'assurances privées. Ou bien celles-ci assureraient les individus exactement de la même manière que le faisait la sécurité sociale, c'est-à-dire pour le même coût et les mêmes prestations, et on ne voit pas pourquoi le produit national varierait d'un iota. Ou bien, ce qui est beaucoup plus probable, le mécanisme de marché de l'assurance privée effectuera la sélection parmi les " consommateurs " de sécurité privée en fonction de leurs revenus. Or, on sait que la propension marginale à consommer de ceux qui seraient ainsi évincés (véritable éviction pour le coup, par le coût) est plus forte que celle de ceux qui de toute façon continueront à consommer comme si de rien n'était malgré un éventuel renchérissement. Globalement, les dépenses seraient alors moindres, entraînant

⁹ . Pour une critique de l'idée selon laquelle la dette publique est obligatoirement un fardeau pour les générations futures, voir aussi Guerrien, Vergara [1997].

¹⁰ . Parguez [1990, p. 134].

une baisse de l'activité dans un processus en cascade.¹¹ Ce mécanisme peut être considéré comme le cas inverse de celui révélé par le théorème de Haavelmo¹² montrant qu'un budget de l'Etat même en équilibre est générateur de croissance. En faisant le cheminement à l'envers de ce théorème, on peut alors mettre en évidence les restrictions obligatoires qu'engendrerait le retrait de l'Etat. Nous allons tenter de le faire de deux manières complémentaires avant d'indiquer les facteurs qui conditionnent la portée de la démonstration.

2.1. L'approche par le "renversement" de Haavelmo

La méthode consiste non pas à mesurer l'incidence d'un budget (même équilibré) de l'Etat sur l'accroissement du revenu national comme le fit il y a un demi-siècle Haavelmo mais de prendre le problème à l'envers et de voir quelle serait la conséquence de la suppression du budget de l'Etat.

Considérons les variables suivantes :

Y = revenu national net,

W = revenu distribué aux ménages,

C = consommation privée,

I = investissement net privé,

G = dépense publique,

T = impôts ;

et les paramètres compris entre 0 et 1 :

d = part du revenu national net distribué aux ménages, le reste étant conservé sous formes de profits d'entreprises¹³,

c = propension à consommer,

t = taux d'imposition par rapport au revenu distribué.

a) Dans le cas où l'Etat intervient avec un budget équilibré :

¹¹ . Le fait qu'aux Etats-Unis les dépenses de santé soient plus importantes doit sans doute être davantage imputé au niveau de développement économique atteint qu'au caractère privé du système.

¹² . Haavelmo [1945].

¹³ . Cette hypothèse est posée pour pouvoir ensuite comparer les résultats avec ceux de l'approche circuitiste qui considère que seul le revenu distribué doit être pris en compte pour la mise en évidence du multiplicateur car, par définition, le revenu non distribué qui reste dans les entreprises sous forme de capacité d'auto-financement n'est pas susceptible d'être consommé et donc de participer à la génération en cascade des revenus successifs. Voir Poulon [1982 et 1996].

$$Y = C + I + G$$

$$W = dY$$

$$C = c(W - T) = c(dY - T), \text{ avec } T = G,$$

D'où :

$$Y = cdY - cT + I + G = \frac{I + G - cT}{1 - cd} = \frac{I}{1 - cd} + \frac{(1 - c)G}{1 - cd}.$$

b) Dans le cas où l'intervention de l'Etat est supprimée :¹⁴

$$Y^* = C + I = cdY^* + I = \frac{I}{1 - cd}.$$

Entre les deux situations a) et b), la variation du revenu national est de :

$$\Delta Y = Y^* - Y = -\frac{(1 - c)G}{1 - cd},$$

comme $G > 0$,

$$0 < 1 - c < 1,$$

$$0 < 1 - cd < 1,$$

et $c > cd$,

$$\text{alors } 0 < \frac{1 - c}{1 - cd} < 1,$$

et $\Delta Y < 0$.

La suppression de l'intervention de l'Etat a donc entraîné une diminution du revenu national qui a pris la forme d'une *restriction obligatoire*.

c) Généralisation.

Dans le cas plus général où un déficit budgétaire D peut exister et où seule une contraction budgétaire est envisagée sans pour autant faire disparaître toute intervention étatique :

$$Y = \frac{I}{1 - cd} + \frac{(1 - c)G + cD}{1 - cd},$$

$$Y^* = \frac{I}{1 - cd} + \frac{(1 - c)(G + \Delta G) + c(D + \Delta D)}{1 - cd},$$

$$\Delta Y = Y^* - Y = \frac{(1 - c)\Delta G + c\Delta D}{1 - cd}.$$

Trois cas de figure sont à envisager.

¹⁴ . Nous reviendrons plus loin sur la portée de l'hypothèse de l'invariance de l'investissement I .

1er cas : $\Delta G < 0$ et $\Delta D < 0$. La dépense et le déficit publics diminuent : comme $1 - cd > 0$ et $(1-c)\Delta G + c \Delta D < 0$, alors $\Delta Y < 0$.

2ème cas : $\Delta G > 0$ et $\Delta D < 0$. Les impôts augmentent plus que ne diminue le déficit public : comme $\Delta G = \Delta T + \Delta D$, $\Delta G > 0 \Leftrightarrow \Delta T > -\Delta D$.

3ème cas : $\Delta G < 0$ et $\Delta D > 0$. Les impôts diminuent plus que n'augmente le déficit : $\Delta G < 0 \Leftrightarrow \Delta T < -\Delta D$.

Dans les deux derniers cas, ΔG et ΔD étant de signes contraires, dès lors que $\frac{\Delta G}{\Delta D} < -\frac{c}{1-c}$, nous aurons $\Delta Y < 0$.

De manière générale, $\Delta Y < 0$ si $\left| \frac{\Delta G}{\Delta D} \right| < \left| \frac{c}{1-c} \right|$.

La contraction du revenu national se produit si la valeur absolue du rapport de la variation de la dépense publique à celle du déficit budgétaire est inférieure à la valeur absolue de ce qu'on appelle habituellement le multiplicateur fiscal.

d) La dynamique des suppléments obligatoires.

Si on lève l'hypothèse de la stabilité de l'investissement privé pour le faire dépendre de la variation de la demande globale par rapport à la période précédente, liaison établie comme dans l'analyse du phénomène de l'accélérateur par l'intermédiaire du coefficient de capital $\chi = K/Y$ que l'on suppose constant sur la période, nous avons, en indiquant les variables par la période n :

$$C_n = cY_{n-1},$$

$$I_n = \chi(Y_n - Y_{n-1}),$$

$$Y_n = cY_{n-1} + \chi(Y_n - Y_{n-1}) = (c - \chi)Y_{n-1} + \chi Y_n,$$

$$(1 - \chi)Y_n = (c - \chi)Y_{n-1} \Leftrightarrow Y_n = \frac{c - \chi}{1 - \chi} Y_{n-1},$$

$$\Delta Y > 0 \text{ si } \frac{c - \chi}{1 - \chi} > 1 \Leftrightarrow c < 1, \text{ et si } \chi > 1.$$

La condition imposée à la propension à consommer est supposée être remplie. Celle concernant le coefficient de capital l'est généralement dans les économies modernes.

d.1) Quel serait alors l'effet d'une intervention de l'Etat ?

En reprenant les mêmes notations :

$$\begin{aligned}
Y_n &= C + I + G = cdY_{n-1} - cT + \chi(Y_n - Y_{n-1}) + T + D \\
&= cdY_{n-1} - cdtY_{n-1} + \chi Y_n - \chi Y_{n-1} + dtY_{n-1} + D \\
(1 - \chi)Y_n &= (cd - cdt - \chi + dt)Y_{n-1} + D \\
Y_n &= \frac{(cd - cdt - \chi + dt)Y_{n-1} + D}{(1 - \chi)}
\end{aligned}$$

Par rapport à une situation où l'Etat n'interviendrait pas, la variation du revenu serait :

$$\begin{aligned}
\Delta Y &= \frac{(cd - cdt - \chi + dt)Y_{n-1} + D}{(1 - \chi)} - \frac{c - \chi}{(1 - \chi)} Y_{n-1} = \frac{(-c + cd - cdt + dt)Y_{n-1} + D}{(1 - \chi)} \\
&= \frac{(c - cd + cdt - dt)Y_{n-1} - D}{\chi - 1}
\end{aligned}$$

en supposant $\chi > 1$:

$$\Delta Y > 0 \text{ si } D < (c - cd + cdt - dt)Y_{n-1},$$

$$\text{ou bien si}^{15} \text{ } G < (c - cd + cdt)Y_{n-1}.$$

L'intervention publique sera positive pour le revenu national, autrement dit les suppléments obligatoires existeront dès lors que l'une ou l'autre de ces conditions est remplie.¹⁶ Le coefficient $(c - cd + cdt - dt)$ représente le taux maximal de déficit budgétaire par rapport au revenu national de la période antérieure pour qu'il y ait des suppléments obligatoires. De la même façon, le coefficient $(c - cd + cdt)$ représente le taux maximal de dépenses publiques par rapport au revenu national. Il n'y a donc pas de limite *a priori* pour ces taux, ils dépendent des paramètres c (propension à consommer), d (part des revenus distribués dans le revenu national), et t (taux d'imposition moyen).

Pour des valeurs de paramètres proches de celles de l'économie française $c = 0,85$, $d = 0,66$, $t = 0,45$:

¹⁵.

$$Y_n = cdY_{n-1} - cdtY_{n-1} + \chi(Y_n - Y_{n-1}) + G = \frac{(cd - cdt - \chi)Y_{n-1} + G}{1 - \chi},$$

$$\Delta Y = \frac{(c - cd + cdt)Y_{n-1} - G}{\chi - 1}.$$

¹⁶ . Une variante peut être établie en considérant que la consommation est fonction du revenu courant et l'investissement fonction de la variation du revenu entre les deux époques antérieures :

$$(c - cd + cdt - dt) = 0,24 ;$$

$$(c - cd + cdt) = 0,54.$$

d.2) Les suppléments obligatoires dans une économie monétaire.

L'économie capitaliste étant une économie monétaire, réintroduisons la monnaie dans la dynamique des suppléments obligatoires. Sous réserve de l'hypothèse keynésienne selon laquelle le taux d'intérêt n'est pas déterminé par la rencontre de l'épargne et de l'investissement mais représente le prix de la préférence pour la liquidité, quelle serait l'influence des politiques monétaire et budgétaire ?

$$C = c (dY - T) + C_0$$

$$I = -j i + I_0 \quad \text{avec } j > 0 = \text{sensibilité de l'investissement } I \text{ au taux d'intérêt } i ;$$

$$T = dt Y + T_0.$$

M_0 = offre de monnaie exogène et stable à court terme.

$L_1 = aY$ = demande de transaction et de précaution, avec $a > 0$ = inverse de la vitesse de circulation de la monnaie ;

$L_2 = -l i + L_0$ = demande de spéculation, avec $l > 0$ = préférence pour la liquidité, c'est-à-dire sensibilité de L_2 à i .

On peut écrire l'équation réduite du revenu national à partir des deux équations des marchés des biens et de la monnaie. Ces équations sont analogues à celles du modèle IS-LM.

$$\text{IS : } Y = -kji + kA \quad \text{avec } k = \frac{1}{1 - cd + cdt} \quad \text{et } A = C_0 + I_0 + G_0 - cT_0,$$

$$\text{LM : } i = \frac{a}{l} Y - \frac{M_0 - L_0}{l}.$$

D'où :

$$Y = \frac{k}{kja + l} [j(M_0 - L_0) + lA] \quad (1)$$

$$= \frac{kj}{l + kja} (M_0 - L_0) + \frac{kl}{l + kja} A \quad (2)$$

$$= \frac{1}{ja + l(1 - cd + cdt)} [j(M_0 - L_0) + lA] \quad (3)$$

$$C_n = c(dY_n - T), \quad I_n = \chi(Y_{n-1} - Y_{n-2}),$$

$$Y_n = cdY_n - cdtY_n + \chi(Y_{n-1} - Y_{n-2}) + dtY_n + D$$

$$= \frac{\chi(Y_{n-1} - Y_{n-2}) + D}{1 - cd + cdt - dt},$$

$$\Delta Y = \frac{\Delta D}{1 - cd + cdt - dt}.$$

De (2) on tire la différentielle dY :

$$dY = \frac{kj}{l+kja} dM + \frac{kj}{l+kja} dA,$$

et l'on voit que les impulsions monétaire et budgétaire s'additionnent.

Si l'on abandonnait l'hypothèse tant décrite par les néo-classiques de la stabilité de la propension marginale à consommer et si l'on considérait qu'elle pourrait diminuer en réaction aux prélèvements obligatoires et au déficit budgétaire parce que les agents anticiperaient les futures hausses d'impôts (théorème d'équivalence de Barro), la différentielle dY s'écrirait à partir de (3) :

$$dY = \frac{-l(-d+dt)[j(M_0 - L_0) + lA]}{[ja + l(1 - cd + cdt)]^2} \left[c + \frac{j}{ja + l(1 - cd + cdt)} M + \frac{l}{ja + l(1 - cd + cdt)} A \right. \\ \left. = \frac{1}{ja + l(1 - cd + cdt)} \left[\frac{ld(1-t)[j(M_0 - L_0) + lA]}{ja + l(1 - cd + cdt)} dc + j M + l A \right] \right],$$

$$dY > 0 \text{ si } \frac{ld(1-t)[j(M_0 - L_0) + lA]}{ja + l(1 - cd + cdt)} dc > -(j dM + l dA) \\ \Leftrightarrow dc > - \frac{ja + l(1 - cd + cdt)}{ld(1-t)} \frac{j dM + l dA}{j(M_0 - L_0) + lA}.$$

Le revenu national augmente tant que la variation de la propension marginale à consommer reste supérieure au seuil ci-dessus, c'est-à-dire tant que la baisse de la propension marginale à consommer reste inférieure à la valeur absolue de ce seuil. Le signe de la variation du revenu national dépend donc de tous les paramètres économiques et ne peut être imputé au seul niveau d'imposition.

2.2. L'approche par le circuit

La présentation courante de l'activité publique est de dire qu'elle est financée par un prélèvement sur le résultat de l'activité privée. Seule, cette dernière serait productive, tandis que la première serait improductive par nature et, pire, grèverait ainsi les potentialités de développement. Or, une autre présentation est possible montrant, qu'à côté des entrepreneurs capitalistes anticipant les débouchés qu'ils peuvent espérer pour leurs marchandises si celles-ci répondent à des besoins solvables, la société, par le biais de l'Etat et autres collectivités publiques, anticipe l'existence de besoins collectifs. Dans le premier cas, l'anticipation est validée *ex post* par la vente sur le marché ; dans le second, la validation est effectuée *ex ante* par une décision collective, d'autant plus réaliste qu'elle est prise démocratiquement, puisque anticipation et validation sont alors une seule et même chose, le paiement de l'impôt venant *ensuite* exprimer le consentement de la population pour

qu'existent un système éducatif et une protection sociale et que soient assurées la sécurité publique et la justice. On peut donc dire que les prélèvements dits obligatoires sont des prélèvements consentis pour que puissent être reconnus socialement comme tels les suppléments, et qu'ils soient ainsi renouvelés de période en période.¹⁷ Dans les deux cas, l'anticipation implique sur le plan macro-économique une création monétaire, indispensable afin que l'activité économique, tant privée que publique, se développe.

On mesure l'ampleur du changement de perspective : l'anticipation de services publics et leur production précèdent donc logiquement leur "paiement" de type collectif par les usagers. Cette nécessité logique peut être vérifiée pratiquement : jamais un instituteur ou une infirmière n'ont été payés en début de mois ; l'un produit du service éducatif, l'autre du soin, et ils perçoivent leur rémunération à l'issue de cette production dont elle est la contrepartie monétaire, le paiement de l'impôt faisant refluer cette monnaie à son pôle émetteur et rendant ainsi possible la perpétuation de ce cycle. Contrairement à ce que l'on croit et fait croire, les services publics ne sont pas fournis à partir d'un prélèvement sur quelque chose de pré-existant. Leur valeur monétaire, mais non marchande¹⁸, n'est pas ponctionnée et détournée ; elle est *produite*.¹⁹ Dès lors, dire que l'investissement public évince l'investissement privé n'a pas plus de sens que dire que l'investissement d'un constructeur automobile privé A évince celui d'un constructeur automobile privé B ou de tout autre industriel.²⁰ Dire que les salaires des fonctionnaires sont payés grâce à une ponction sur les revenus tirés de l'activité privée n'a pas plus de portée que si l'on affirmait que les salaires du secteur privé sont payés grâce à une ponction sur les consommateurs, car ce serait ignorer que l'économie est un circuit. Les deux actes fondateurs du circuit de l'économie capitaliste sont la décision privée d'investir pour produire des biens marchands et la décision publique d'investir pour produire des services non marchands.²¹

¹⁷ . Il est donc nécessaire de distinguer nettement le consentement *collectif* à l'existence de services publics et les réticences *individuelles* au paiement de l'impôt qui sont nourries à la fois par les profondes inégalités devant celui-ci et par la croyance, entretenue par l'idéologie libérale, que le paiement de l'impôt est contre-productif et spoliateur.

¹⁸ . La distinction entre la sphère monétaire, ses deux sous-ensembles que sont la sphère marchande et la sphère non marchande, et puis la sphère non monétaire, est cruciale. Voir Harribey [2000-a].

¹⁹ . On pourrait objecter que les impôts de l'année n servent à payer les dépenses publiques de l'année $n+1$ et ainsi de suite. Mais cet argument déplace la discussion du plan logique au plan historique et la recherche d'une chronologie historique débouche sur une impasse du type de la poule et l'œuf. Il convient donc d'apporter une réponse logique à un problème d'ordre logique : l'économie capitaliste étant une économie monétaire, pourrait-on effectuer des prélèvements sur une base qui n'aurait pas encore été produite et, pis, qui devrait résulter de ces prélèvements ? Puisque c'est logiquement impossible, le retournement s'impose : la production non marchande et les revenus qui y correspondent précèdent les prélèvements.

²⁰ . Si l'on avait véritablement atteint un seuil d'imposition insupportable, comment expliquer qu'en dépit de celui-ci la croissance économique soit répartie avec autant de vigueur en Europe où les prélèvements sont les plus élevés ?

²¹ . Cette présentation bouscule tant la vision libérale dominante qu'une conception marxiste traditionnelle, dont il n'est pas certain d'ailleurs qu'elle soit conforme à la pensée de Marx, au sujet du travail productif. Je considère ici comme Marx que la notion de travail productif en soi n'a aucun sens. Dans l'économie capitaliste, il y a le travail productif de valeur marchande dont la plus grande partie est productif de plus-value, la partie restante correspondant

Les suppléments obligatoires peuvent être mis en évidence par l'approche circuitiste keynésienne qui a l'avantage de montrer que, dans une économie monétaire de production, les seules variables véritablement exogènes, ne dépendant d'aucun autre flux qui leur préexisterait, sont les flux financiers créés *ex nihilo* pour impulser l'accumulation du capital ou l'accroissement de la dépense publique.²²

En adoptant la présentation comptable du circuit keynésien répartissant les flux inter-agents économiques entre emplois (à gauche) et ressources (à droite), on distinguera quatre groupes d'agents, les banques, les entreprises, les ménages et les administrations. Aux flux déjà mentionnés dans le paragraphe précédent, on ajoutera :

U = coût d'usage de la production,

J = investissement net public, avec $G = J + W_A$,

W_E = salaires versés par les entreprises,

W_A = salaires versés par les administrations, avec $W_E + W_A = W$,

F = financement bancaire destiné aux entreprises,

S = épargne des ménages.

Banques		Entreprises		Ménages		Administrations	
F	S	U	U	C	W	W _A	T
D		I	I	T		J	D
		W _E	J	S			
			C				
			F				

Le revenu national net calculé selon l'optique de la dépense est :

$$Y = C + I + G.$$

aux petits producteurs dont le travail ne s'échange pas puisque ce sont leurs marchandises qui s'échangent directement. Il y a le travail productif de valeurs d'usage sans valeur d'échange mais auxquelles la société confère un statut monétaire par le fait que leurs producteurs perçoivent des salaires monétaires : les salariés du secteur public non marchand sont dans ce cas, et le point de vue développé ici est que leur force de travail ne s'échange pas contre du capital – jusque-là, c'est l'analyse de Marx – mais contre du revenu *qui n'est pas prélevé mais produit* – c'est le point qui se sépare de l'analyse marxiste traditionnelle –. On pourrait ajouter qu'il y a enfin le travail productif de valeurs d'usage non monétaires mais qui n'interfèrent pas dans l'analyse des services publics menée ici, quoiqu'il y ait un point commun important : les valeurs d'usage produites par le travail domestique sont avec l'éducation et la santé parties prenantes de la reconstitution de la force de travail qui s'échange contre du capital.

²² . Poulon [1982 et 1996]. Combemale, Quilès [1990]. Orio, Quilès [1993].

Les autres variables s'écrivent :

$$T = tW$$

$$C = c(W - T) = c(W - tW) = c(1 - t)W$$

$$G = T + D = tW + D$$

$$S = s(W - T) = s(W - tW) = s(1 - t)W,$$

avec $c + s = 1$,

d'où :

$$Y = c(1 - t)W + I + tW + D .$$

En remarquant que l'égalité comptable des banques nous indique que $D = S - F$,

$$Y = c(1 - t)W + I + tW + s(1 - t)W - F = (c - ct + t + s - st)W + I - F$$

$$= [c + s + t(1 - c - s)]W + I - F = W + I - F = W_E + W_A + I - F.$$

Ce résultat correspond au revenu national net calculé selon l'optique du revenu : il comprend les revenus distribués aux ménages et les profits d'entreprise $I - F$. Il se déduit de la simple application des équilibres comptables au sein de chaque pôle du circuit.

a) Quelle conséquence aurait la suppression de l'intervention de l'Etat ?

Les flux se présenteraient dorénavant ainsi :

Banques		Entreprises		Ménages	
F	S	U	U	C	W _E
		I	I	S	
		W _E	C		
			F		

$$Y^* = W_E + I - F.$$

Pour des flux I et F inchangés, le revenu national a diminué de W_A . La consommation et l'épargne sont modifiées :

$$C^* = cW_E = c(W - W_A),$$

$$\Delta C = C^* - C = c(W - W_A) - c(1 - t)W = c(T - W_A),$$

la consommation diminue si $T < W_A$, c'est-à-dire si les impôts sont inférieurs aux salaires versés par l'Etat, ce qui est probable en cas de déficit budgétaire.

$$S^* = sW_E = s(W - W_A),$$

$$\Delta S = S^* - S = s(W - W_A) - s(1-t)W = s(T - W_A),$$

l'épargne diminue à la même condition que précédemment que l'on pouvait aisément prévoir.

A *contrario*, on voit que l'augmentation de la sphère d'influence de l'Etat n'a pas d'effet négatif sur le montant de l'épargne des ménages dont un montant supplémentaire est engendré en même temps que le revenu supplémentaire.

On peut en outre montrer que le multiplicateur est plus élevé dans le cas où l'Etat intervient que dans le cas où il ne le fait pas. Dans le premier cas, le multiplicateur est le rapport du revenu distribué aux ménages à l'injection monétaire destinée à financer les entreprises et à couvrir le déficit de l'Etat :

$$k = \frac{W}{F + D} = \frac{W}{S} = \frac{W}{S} \frac{W - T}{W - T} = \frac{W}{W - T} \frac{W - T}{S} = \frac{W}{W(1-t)} \frac{W - T}{s(W - T)} = \frac{1}{1-t} \frac{1}{s} = \frac{1}{s(1-t)}.$$

Dans le cas où l'Etat n'intervient pas, $t = 0$,

$$\text{et } k^* = \frac{1}{s}.$$

Dans la mesure où $0 < 1 - t < 1$, alors $k > k^*$.

Si nous raisonnions dans le cadre d'une économie ouverte, la suppression de l'intervention de l'Etat aurait les mêmes conséquences que celles qui précèdent. En effet, du côté emplois du pôle des banques, un troisième flux correspondant au solde de la balance extérieure viendrait s'ajouter aux flux F et D pour égaler l'épargne des ménages du côté ressources, mais le multiplicateur serait identique au k précédent. De même, en supprimant l'Etat, on retrouverait k^* .

b) Quel serait l'impact d'une redistribution organisée par l'Etat ?

Désagrégeons le pôle des ménages et considérons ceux-ci séparés en deux groupes, les ménages riches dont la propension marginale à consommer est c_r et les ménages pauvres dont la propension marginale à consommer est c_p , avec $c_p > c_r$. Les premiers perçoivent des revenus W_{Er} et les seconds W_{Ep} . Supposons que l'Etat prélève un impôt tW_{Er} sur les premiers servant à une redistribution au profit des seconds.

Avant redistribution le revenu national était :

$$Y = c_r W_{Er} + c_p W_{Ep} + I.$$

Après redistribution :

$$Y \ominus c_r (W_{Er} - tW_{Er}) + c_p (W_{Ep} + tW_{Er}) + I.$$

$$\text{La variation } \Delta Y = Y \ominus Y = tW_{Er} (c_p - c_r).$$

Comme $c_p - c_r > 0$, alors $\Delta Y > 0$.

Le progrès économique ne nécessite donc pas impérativement l'appauvrissement des pauvres et l'enrichissement des riches²³ : sans parler des effets sociaux, la redistribution vers les premiers est favorable en termes strictement économiques. On retrouve là un résultat mis en évidence en son temps par Kaldor quand il critiquait les modèles de croissance néo-classiques qui s'évertuaient à analyser le rythme de la croissance en considérant intangible la répartition des revenus. Timidement, le Programme des Nations Unies pour le Développement suggère dans un dernier rapport que la réduction de la pauvreté stimule la croissance.²⁴

3. Les conditions des suppléments obligatoires

Les développements précédents ne reposent que sur deux hypothèses posées par Keynes il y a un peu plus de soixante ans. La première est que les ménages ne consomment qu'une fraction de leur revenu et non pas la totalité. L'hypothèse que la propension à consommer est comprise entre zéro et un n'a jamais pu être détruite malgré toutes les contestations de la fonction de consommation keynésienne. Il y a donc toujours une fuite en épargne qui explique que l'accroissement de dépenses de consommation privées initial qui résulte d'un moindre prélèvement fiscal est inférieur à l'accroissement de dépenses initial résultant d'une décision publique.

La seconde hypothèse porte sur l'investissement privé censé ne pas dépendre à court terme du revenu national courant mais être fonction des anticipations par les entreprises des dépenses futures des ménages, des autres entreprises et de... l'Etat. Autrement dit, la *décision* d'investir pour les entrepreneurs privés ne dépend pas de l'existence ou non d'une épargne préalable. L'objection possible est que l'influence pourrait être indirecte par le biais de taux d'intérêt rendus élevés par l'insuffisance d'épargne.²⁵ En termes théoriques, l'économiste se trouve alors confronté au dilemme suivant. Ou bien, il considère que le besoin de financement de l'Etat ne peut aboutir qu'à

²³ . L'argumentaire justifiant les inégalités rappelle ceux de Quesnay et Malthus : " On ne doit point gêner les riches dans la jouissance de leurs richesses ou de leurs revenus, car c'est la jouissance des riches qui fait naître et qui perpétue les richesses ! Ainsi la surabondance de domestiques nécessités par la misère à s'abandonner à la servitude, est moins désavantageuse que s'ils restaient dans leur état de misère, et de non valeur. " [Quesnay, 1958, tome II, p. 568]. " On observe généralement que l'état moyen est, dans la société, le plus favorable à la vertu, à l'industrie et aux talents de tout genre. Mais il est évident que tous les hommes ne peuvent pas former les classes moyennes. Les supérieures et les inférieures sont inévitables, et de plus très utiles. Si l'on ôtait de la société l'espérance de s'élever et la crainte de déchoir, si le travail ne portait pas avec lui sa récompense et l'indolence sa punition, on ne verrait nulle part cette activité, cette ardeur avec laquelle chacun travaille à améliorer son état, et qui est le principal instrument de la prospérité publique. " [Malthus, 1992, tome 2, p. 326].

²⁴ . PNUD [1997, p. 79].

²⁵ . S'il avait fallu une confirmation empirique de l'idée selon laquelle le taux d'intérêt ne détermine pas le montant de l'épargne mais la façon dont elle est utilisée comme Keynes l'enseignait, on l'aurait trouvée dans la réaction immédiate qui a suivi en 1996 la décision du gouvernement français d'abaisser d'un point le taux de rémunération des

une hausse du taux d'intérêt en l'absence d'élasticité de l'épargne ; la rigidité de l'épargne entraîne une montée de ce taux et, par suite, la consommation est à son tour rigidifiée. Ou bien, l'économiste postule une forte élasticité de l'épargne. Mais dans les deux cas, il reste prisonnier du schéma néo-classique faisant du taux d'intérêt un prix d'équilibre entre épargne et investissement. Pour sortir de ce dilemme, il faut pouvoir se dispenser d'une hypothèse sur l'élasticité de l'épargne. La seule manière est de déplacer le lieu de la détermination du taux d'intérêt et de redéfinir la nature de celui-ci. En faisant de ce dernier le prix de la préférence pour la liquidité, Keynes est sorti de la contradiction entre la consommation et l'épargne : la croissance de la première ne conduit pas à une insuffisance de la seconde ; au contraire, elle engendrera dans le futur une épargne supérieure par le biais du revenu accru. La nouvelle macro-économie classique a sans doute bien saisi la portée de la parade keynésienne puisqu'elle n'a même plus besoin d'invoquer l'effet d'éviction pour expliquer que les variations à la baisse de la propension marginale à consommer annulent les effets de la politique conjoncturelle : il lui suffit de postuler que les agents rationnels vont anticiper les futures hausses d'impôts et se rationner eux-mêmes. Mais n'est-ce pas revenir à la logique du sacrifice non plus forcé mais rationnel ? Finalement, l'hypothèse d'anticipations parfaitement rationnelles est-elle autre chose qu'une reformulation de la loi des débouchés, c'est-à-dire un renoncement définitif à raisonner sur une économie monétaire ?

Les estimations macroéconomiques qui ont été faites, à l'aide de plusieurs modèles, de l'incidence d'une réduction des dépenses publiques sur le PIB des pays européens confirment assez bien l'idée que se produiraient des restrictions obligatoires s'étalant sur au moins six ans. Le tableau suivant indique les effets négatifs d'un choc affectant la demande, ici la demande publique, équivalant à un pour cent de PIB, les simulations étant effectuées avec un taux d'intérêt réel constant pour éviter le mélange de perturbations d'origine réelle et d'origine monétaire. Les effets se prolongeraient encore davantage dans le temps si la réduction des dépenses publiques s'effectuait simultanément dans tous les pays à cause de l'interdépendance entre les économies. Dans tous les cas, l'influence de la demande sur les décisions d'investissement et d'emploi s'avère forte et durable.

Effets sur le PIB d'une réduction des dépenses publiques selon divers modèles macroéconomiques multinationaux

Choc équivalant à 1 pour cent du PIB dans un pays donné - taux d'intérêt réel fixe

livrets A de caisses d'épargne : dès le lendemain, les épargnants ont cherché d'autres types de placement sans modifier notablement leurs comportements de consommation. Le même phénomène a été constaté en 1998.

		Allemagne occidentale	France	Italie	Royaume Uni
DIW/QUEST	Année 1	- 1,61	- 1,50	- 1,20	- 1,41
	Année 3	- 0,83	- 1,74	- 1,11	- 1,17
	Année 5	- 0,63	- 1,48	- 0,86	- 1,03
	Année 6	- 0,75	- 1,40	- 0,85	- 1,17
GEM	Année 1	- 0,87	- 0,58	- 0,48	- 0,50
	Année 3	- 0,62	- 0,63	- 0,57	- 0,34
	Année 5	- 0,57	- 0,62	- 0,56	- 0,27
	Année 6	- 0,56	- 0,61	- 0,53	- 0,29
OCDE	Année 1	- 0,60	- 0,50	- 0,73	- 0,55
	Année 3	- 0,18	- 0,87	- 0,53	- 0,73
	Année 5	- 0,10	- 0,82	- 0,47	- 0,47
	Année 6	- 0,05	- 0,71	- 0,48	- 0,45
OEF	Année 1	- 0,77	- 0,98	- 1,17	- 0,98
	Année 3	- 0,80	- 1,02	- 0,97	- 1,50
	Année 5	- 0,77	- 0,96	- 0,75	- 1,24
	Année 6	- 0,72	- 0,89	- 0,67	- 1,18
MIMOSA	Année 1	- 1,07	- 1,04	- 1,07	- 0,79
	Année 3	- 0,90	- 1,13	- 1,41	- 0,73
	Année 5	- 0,66	- 1,10	- 1,34	- 0,57
	Année 6	- 0,61	- 1,09	- 1,28	- 0,46

Note: QUEST est le modèle de l'Union européenne utilisé par le Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung (DIW) de Berlin. GEM (Global Econometric Model) est le modèle utilisé par le National Institute of Economic and Social Research de Londres et la London Business School. OEF: Oxford Economic Forecasting Model. MIMOSA (Modèle intégré mondial pour la simulation et l'analyse) est le modèle utilisé par l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) et le CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales) de Paris. Interlink est le modèle de l'OCDE.

Source : J.D. Whitley: "Comparative simulation analysis of the European multi-country models", *Journal of Forecasting*, août 1992.

Source : BIT [1996, p. 59].

On pourrait alors suggérer qu'au lieu de parler de prélèvements obligatoires, on prenne l'habitude de désigner par *suppléments obligatoires* le résultat plus que proportionnel de la redistribution par la collectivité à elle-même d'une partie de sa richesse. Magie de l'économie keynésienne ? Non, simple résultat d'un fait d'observation, la propension à consommer est comprise entre zéro et un. Magie de l'Etat ? Non, simple conséquence, aujourd'hui redécouverte par les économistes néo-classiques eux-mêmes, du fait que la prise en charge par la collectivité de services non marchands engendre des *effets externes* positifs qui rejaillissent sur l'activité privée et sur toute la société. Rien n'indique *a priori* s'il existe une limite économique à l'accroissement des "prélèvements obligatoires" ; la seule limite est d'ordre social : dans une période historique où la pauvreté et les inégalités, au mieux ne diminuent pas et, au pire augmentent, la société accepte-t-elle

de voir la redistribution progresser ou bien se résigne-t-elle (aspire-t-elle ?) à la loi du marché ? On pourrait parler de limite économique si l'on parvenait à apprécier les effets désincitatifs de la redistribution notamment sur l'offre de travail. Telle est la problématique sous-jacente à la courbe de Laffer que les études économétriques n'ont pas confirmée : les effets désincitatifs paraissent assez faibles et le signe de l'élasticité de l'offre de travail par rapport aux variations de l'impôt est indéterminé à cause de l'incertitude pesant sur la primauté entre effet de substitution et effet de revenu.²⁶ De la même manière, il n'apparaît pas que la redistribution entre capital et travail par le biais d'une fiscalité accrue sur les revenus du premier et d'un allègement sur ceux du second soit de nature à freiner l'accumulation²⁷, d'autant que le savoir et le savoir-faire peuvent être considérés eux aussi comme des ressources susceptibles d'être accumulées par les travailleurs.

Il ne faut pas s'y tromper. L'offensive contre les prélèvements obligatoires²⁸ présente tous les signes d'une offensive contre les suppléments obligatoires. Que l'on sache, un emploi engendré dans les hôpitaux, dans l'industrie pharmaceutique, dans les maisons de convalescence, etc., n'est pas moins bon qu'un emploi créé dans l'industrie automobile ou dans les arsenaux. Alors pourquoi la plupart des commentateurs économiques se réjouissent-ils en apprenant que la consommation d'automobile augmente de 4 ou 5% par an et déplorent-ils un tel chiffre à propos de la santé ? Pour une simple raison : non pas parce que les pays développés ne soient pas collectivement assez riches pour s'"offrir" des jeunes sans mortalité infantile et des vieux de plus en plus vieux, mais parce que la progression des dépenses de santé qui sont socialisées entraîne automatiquement une modification de la répartition des revenus dans un sens légèrement favorable aux couches sociales défavorisées puisqu'on sait que, sans sécurité sociale, elles auraient moins accès aux soins et, sans école publique, leurs enfants ne recevraient que très peu d'instruction.²⁹ Telle est la raison fondamentale qui entraîne la remise en cause de l'Etat-Providence : après deux décennies au cours desquelles les principales résistances salariales au niveau de la répartition primaire des revenus ont été défaites, le conflit social pour le partage de la valeur ajoutée se déplace vers la répartition secondaire, c'est-à-dire les transferts sociaux.³⁰ Au sein des pays en développement, comment ne pas voir que les plans d'ajustement structurel ont entraîné, pendant tout le temps de leur application, bon nombre de pays africains sur la voie de la diminution des dépenses d'éducation et de santé par

²⁶ . Piketty [1994, 1996, 1997-a et 1997-b]. McCurdy [1992].

²⁷ . Atkinson, Stiglitz [1980].

²⁸ . Le refus des prélèvements obligatoires prend d'abord la forme de la dénonciation des déficits publics. Mais il dépasse largement celle-ci, la lutte contre les déficits justifiant le recul des prélèvements et par suite des dépenses publiques.

²⁹ . Certes, un accroissement des dépenses ne signifie pas nécessairement une amélioration du bien-être. Mais cette idée s'applique à toutes les formes de consommation ; pourtant, tous les partisans de la croissance prônent la frugalité justement pour la consommation de soins et pas du tout pour les autres types de consommation.

³⁰ . Il s'agit d'un conflit présent et aussi pour la préparation de l'avenir puisqu'à travers l'idée de retraite par capitalisation qui doit voler au secours d'un système par répartition dont la défaillance est programmée, on peut déceler la tentative de projeter dans le futur les inégalités actuelles. Cf. notre annexe.

habitant, provoquant une chute des taux d'inscription dans les écoles primaires pendant la décennie 1980, une dégradation de l'état nutritionnel des enfants dans huit pays africains et même une hausse du taux de mortalité infantile de 54% en Zambie ?³¹ De plus, à l'époque de la globalisation financière, l'extension de l'actionnariat salarié dans les pays industrialisés ne pourrait se réaliser qu'au détriment des populations des pays pauvres déjà intégrées à l'appareil productif et financier capitaliste mondial mais qui ne sont pas en mesure de s'opposer à la ponction opérée par les détenteurs de capitaux. Ainsi, le glissement progressif d'une couverture sociale assurée par des organismes publics à celle qui serait organisée sélectivement par la finance mondiale signifierait le commencement de la fin de l'Etat-Providence et l'évolution vers un *état de prédateurs clandestins*, puisque les mécanismes financiers rendent opaques les phénomènes d'exploitation de la force de travail en donnant l'illusion d'une génération spontanée du capital, n'ayant de source qu'en son sein.

Enfin, à l'heure de la mondialisation de l'économie capitaliste qui parachève la marchandisation des activités humaines au risque de dégradations sociales et écologiques majeures, la préservation, la reconstitution ou la production du patrimoine universel ou des " biens publics globaux " ³² comme l'air et l'eau purs, la réduction des gaz à effet de serre, la protection de la biodiversité, la lutte contre les pandémies, la cohésion sociale, n'impliquent pas un recul des régulations étatiques mais au contraire leur extension à une échelle planétaire. La soutenabilité du développement ³³, c'est-à-dire la qualité de la vie pour tous les êtres humains vivants et pour les générations futures, est à ce prix.

³¹ . Toussaint [1998].

³² . Sur la définition des biens publics globaux, voir Kaul [2000].

³³ . Voir Harribey [1997 et 1998].

Annexe : Prélèvements obligatoires et financement des retraites

Le principal argument pour condamner l'abaissement de l'âge de la retraite et en même temps pour justifier l'instauration de fonds de pension consiste à dire que, dans un régime de retraite par répartition, les actifs payent pour les inactifs, et que, compte tenu du raccourcissement de la vie active et de l'allongement de l'espérance de vie, la charge pesant sur les actifs sera toujours plus lourde dans un tel système. En suivant ce raisonnement, on serait en droit de se dire logiquement : dans un système par capitalisation, les actifs ne payent plus pour les inactifs. Or, le raisonnement explicite et implicite est trompeur et donc largement faux. Quel que soit le système, par répartition ou par capitalisation, les retraites représenteront toujours une partie du produit national de la période où elles seront versées, c'est-à-dire du résultat de l'activité des... actifs par définition. Les actifs du moment font toujours vivre par leur activité productive les inactifs du moment et l'épargne utilisée aujourd'hui à des fins productives sera récupérée par les épargnants sur le compte de la production de demain réalisée par les actifs de demain. Contrairement à ce qui est affirmé, les cotisations à des fonds de pension ne sont pas "mises en réserve". Il n'y a pas de congélateur de revenus car le revenu national n'est pas un stock ni un prélèvement sur un stock, c'est un flux qui est engendré à chaque période. On ne finance donc jamais sa propre retraite. Un capital placé aujourd'hui ne grossira demain que si un actif travaille demain. Où se situe alors la différence entre le système par répartition et celui par capitalisation ? Le second système institue des droits de prélèvement sur le revenu national futur différents et donc plus inégaux selon les individus que le premier, l'accès à ces droits se faisant par le biais de capacités d'épargne différentes, les inégalités d'aujourd'hui préparant ou aggravant celles de demain. Pour illustrer ce point, bornons-nous à un seul exemple : "On appelle généralement "système par répartition" un système de retraite où les pensions versées sont financées intégralement par prélèvements sur les actifs." ³⁴ Les auteurs Davanne et Pujol reconnaissent que, quel que soit le système, les retraites sont toujours un prélèvement sur le revenu national, mais ils objectent que le rendement du système de répartition est en tendance égal au taux de croissance de l'économie, tandis que celui du système par capitalisation lui est supérieur³⁵. Evidemment, cela traduit une évolution du rapport de forces en faveur des rentiers³⁶ et non l'existence d'une source miraculeusement plus abondante sur le plan macroéconomique.

Dans la suite logique de cet article, on peut montrer facilement que le problème du financement des retraites n'est pas un problème économique tant que la production par tête continue d'augmenter quel que soit l'évolution des actifs relativement aux inactifs. Ainsi, en appelant :

³⁴ . Davanne, Pujol [1997, p. 34].

³⁵ . Davanne, Pujol [1997, p. 61-62].

³⁶ . Evolution qu'il faut considérer sur le plan mondial puisque les titulaires des fonds de pension ont de plus en plus la possibilité de s'approprier une part plus grande du revenu mondial, cette épargne étant placée dans les secteurs et les zones les plus productives et les plus profitables du monde.

n = le rapport inactifs/actifs indicé par 1 et 2 pour deux périodes,

p = taux de croissance de la productivité individuelle,

la charge économique des inactifs sur les actifs s'allège dès lors que $1+p > n_2/n_1$.

En France³⁷, il y a en 2000 environ 1 actif pour 1,6 inactif. Si comme le prévoient les démographes, il y aura en 2040 environ 1 actif pour 2 inactifs, cela donne un coefficient multiplicateur n_2/n_1 de 1,25, soit un accroissement annuel moyen de 0,56%. Il suffit donc que la productivité individuelle moyenne progresse d'au moins 0,56% par an pour que la charge économique sur les actifs s'allège progressivement. Les perspectives les plus pessimistes sur l'évolution de la productivité nous mettent donc à l'abri d'un alourdissement.

Si l'on met en rapport maintenant les actifs et les seuls retraités, il y a aujourd'hui environ 1 actif pour 0,52 retraité. En 2040, il y en aura 1 pour 0,975. Soit un coefficient multiplicateur de 1,875, correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de 1,4%. Là encore, il est fort probable que la charge pesant sur les actifs ne s'aggraverait pas.

Pourquoi alors tant d'inquiétudes au sujet du financement des retraites ? Toujours pour la même raison : le moindre changement dans la structure démographique ou dans la manière d'utiliser le temps de vie oblige à repenser régulièrement la répartition des revenus, et cela d'autant plus que la croissance économique serait modérée, car en cas de forte croissance les nécessaires redistributions peuvent être assurées par le surplus de croissance. De plus, il oblige à repenser simultanément les formes de prélèvements (assiette, taux) pour financer les prestations. Les implications se situent donc en amont et en aval de la redistribution.³⁸

³⁷ . Les chiffres suivants sont tirés de Conseil d'Analyse Economique [1998].

³⁸ . Pour de plus amples développements, voir Harribey [2000-b].

Bibliographie

ATKINSON T., STIGLITZ J. [1980], *Lectures on public economics*, McGraw Hill.

ARTUS P. [1997], “Prélèvements obligatoires : quels effets sur l'économie ? Quelles pistes de réforme ?”, *Droit social*, n° 3, mars, p. 219-228.

Banque mondiale [1993], *The east asian miracle*, Washington.

BARRO R.J. [1987], *La macroéconomie*, Paris, A. Colin.

BIT [1996], *L'emploi dans le monde 1996-97, Les politiques nationales à l'heure de la mondialisation*, Genève.

CLERC D., LE RESTE P. [1996], “Les prélèvements obligatoires : un concept élastique”, *Alternatives économiques*, n° 135, mars.

COMBEMALE P., QUILES J.J. [1990], *L'économie par le circuit, comprendre la macroéconomie*, Paris, Nathan.

Conseil d'Analyse Economique [1998], *Retraites et épargne*, Paris, La Documentation Française, n° 7.

DAVANNE O., PUJOL T. [1997], “Analyse économique de la retraite par répartition”, *Revue française d'économie*, vol. XII, n° 1, hiver, p. 33-116.

Documents pour l'enseignement économique et social [1988], “Circuit et pédagogie de l'économie”, n° 73, octobre.

DELAUNAY J.C. [1997], “Les biens et services de civilisation”, Communication au Colloque de l'Université Paris-X, CAESAR-FORUM, URA-CNRS 1700, *Actuel Marx*, ERS-CNRS 196, Journées d'études des 27 et 28 novembre, “Marx aujourd'hui : fondements et critique de l'économie politique”.

DUPEYROUX J.J. [1990], “Une ténébreuse affaire”, *Droit social*, n° 3, mars, p. 231-235.

EUZEBY A. [1992], *Les prélèvements obligatoires*, Paris, PUF, Que sais-je ?

[1994], “Les prélèvements obligatoires sont-ils excessifs ?”, *Droit social*, n° 4, avril, p. 319-326, reproduit dans *Problèmes économiques*, n° 2386, 17 août 1994.

GREFFE X. [1987], *Politique économique, programmes, instruments, perspectives*, Paris, Economica.

GUERRIEN B., VERGARA F. [1997], “La dette publique, fardeau des générations futures ?”, *Alternatives économiques*, n° 153, novembre, p. 79-81.

HAAVELMO T. [1945], “Multipliers effects of a balanced budget”, *Econometrica*, vol. 13, octobre, p. 311-318.

HARRIBEY J.M. [1997], *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan.

[1998], *Le développement soutenable*, Paris, Economica.

[2000-a], “De la fin du travail à l'économie plurielle : quelques fausses pistes”, in Appel des économistes contre la pensée unique, *Le bel avenir du contrat de travail, Alternatives au social-libéralisme*, Paris, Syros, 2000, p. 19-40.

[2000-b], “Les retraites face à la capitalisation ouverte ou rampante”, *Economie et politique*, n° 552-553, juillet-août.

- KAUL I. [2000], “ Biens publics globaux, un concept révolutionnaire ”, *Le Monde diplomatique*, juin.
- LLAU P. [1984], “ Forces et faiblesses du concept de taux global de prélèvements obligatoires ”, *Droit social*, n° 6, juin, p. 414-419.
- MALTHUS T.R. [1992], *Essai sur le principe de population*, 1798, 1803, éd. fr. Paris, Flammarion, 2 tomes.
- McCURDY T. [1992], “ Work-disincentive effects of taxes : A re-examination of some evidence ”, *American Economic Review*.
- NAU J.Y. [2000], “ L’Organisation mondiale de la santé a classé les systèmes de santé de 191 pays ”, *Le Monde*, 22 juin.
- O.C.D.E. [1999], *Statistiques des recettes publiques 1965-1998*, Paris, octobre.
- ORIO L., QUILES J.J. [1993], *L’économie keynésienne, un projet radical*, Paris, Nathan.
- PARGUEZ A. [1990], “ Le mythe du déficit au regard de la théorie du circuit ”, *Economies et sociétés*, tome XXIV, n° 2, série “ Monnaie et production ”, n° 6, ISMEA, PUG, p. 129-140, reproduit dans *Problèmes économiques*, n° 2208, 16 janvier 1991.
- PASSET O. [1997], “ Le rôle des déficits publics dans la formation des taux d’intérêt ”, *Documents de travail de l’OFCE*, n° 97-02, avril, reproduit dans *Problèmes économiques*, n° 2546, 10 décembre 1997, sous le titre “ Déficit public et taux d’intérêt réel ”.
- PIKETTY T. [1994], *Introduction à la théorie de la redistribution des richesses*, Paris, Economica.
 [1996], “ Fiscalité et théorie économique ”, *Cahiers Français*, “ Impôts et réforme fiscale ”, n° 274, janvier-février, p. 3-11.
 [1997-a], “ La redistribution fiscale face au chômage ”, *Revue française d’économie*, vol. XII, n° 1, hiver, p. 157-201.
 [1997-b], *L’économie des inégalités*, Paris, La Découverte.
- PNUD [1997], *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica.
- POULON F. [1982], *Macroéconomie approfondie, équilibre-déséquilibre-circuit*, Paris, Cujas.
 [1996], *Economie générale*, Paris, Dunod, 3° éd.
- PRUD’HOMME R. [1996], “ Le véritable poids des prélèvements obligatoires ”, *Le Monde*, 17 décembre.
- QUESNAY F. [1958], *Hommes*, dans *François Quesnay et la physiocratie*, Institut National d’Etudes Démographiques, Paris, 2 tomes, tome II.
- ROSANVALLON P. [1981], *La crise de l’Etat-providence*, Paris, Seuil.
 1995, *La nouvelle question sociale, Repenser l’Etat-providence*, Paris, Seuil.
- TOUSSAINT E. [1998], *La Bourse ou la vie, La finance contre les peuples*, Bruxelles, CADTM, CETIN, Ed. Luc Pire, Ed. Sylepse.
- WILLARD J.C. [1992], “ Prélèvements obligatoires, salaires direct et indirect : fausses querelles, vrais enjeux ”, *Droit social*, n° 2, février, p. 93-99.